



Commission nationale Tir sur cible subaquatique

Budget 2018 / 2019

AG 2019 BREST



FFESSM

**TIR SUR CIBLE
SUBAQUATIQUE**

FFESSM	Analyse budgétaire	Période du	01/01/18
	Axe Analytique : COMMISSIONS	au	31/12/18
		Tenue de compte : €	

© Sage - Sage 100c Comptabilité Standard 4.00

Date de tirage 11/03/19

à 12:43:38

Page :

1

Détail des budgets	Numéro de compte	Prévisions budgétaires Faible 2018	Prévisions budgétaires Période	Réalisations	Ecart	% réalisation
651TC001	TC AG 2018	2 900,00	2 900,00	3 192,98	292,98	110,10 %
651TC002	TC REUNION COMMISSION	1 100,00	1 100,00	777,78	-322,22	70,71 %
651TC003	TC REUNION BUREAU	650,00	650,00	735,60	85,60	113,17 %
651TC005	TC GROUPE DE TRAVAIL	500,00	500,00	292,90	-207,10	58,58 %
651TC007	TC FRAIS GENERAUX	1 350,00	1 350,00	1 871,28	521,28	138,61 %
651TC008	TC DEPL PRESIDENT	650,00	650,00	524,60	-125,40	80,71 %
651TC014	TC SALON PLONGEE	550,00	550,00	860,28	310,28	156,41 %
651TC1007	TC MATERIEL COMPETIT	600,00	600,00	503,86	-96,14	83,98 %
651TC1010	TC EQUIPEMENT INDIVID	250,00	250,00	216,00	-34,00	86,40 %
651TC2001	TC STAGE NATIONAUX	2 600,00	2 600,00	2 754,11	154,11	105,93 %
651TC2201	TC FORMATION CADRES	1 300,00	1 300,00		-1 300,00	
651TC3002	TC SEMINAIRE INSTRUC	600,00	600,00	553,35	-46,65	92,23 %
651TC3003	TC RIPE	1 100,00	1 100,00	1 058,96	-41,04	96,27 %
651TC4201	TC CHAMPIONNAT DE FR	3 895,00	3 895,00	4 527,83	632,83	116,25 %
651TC4202	TC CHAMPIONNAT FRANCE	2 700,00	2 700,00	2 561,64	-138,36	94,88 %
651TC	77 TIR SUR CIBLE	-20 745,00	-20 745,00	-20 431,17	313,83	98,49 %
Résultats budgétaires		-20 745,00	-20 745,00	-20 431,17	313,83	98,49 %

POSTE		Budget 2019	Budget 2018	
<u>651TC001</u>	ASSEMBLEE GENERALE	3 300,00 €	2 900,00 €	
<u>651TC002</u>	REUNIONS DE COMMISSION	1 600,00 €	1 100,00 €	
<u>651TC003</u>	REUNIONS DE BUREAU	500,00 €	650,00 €	
<u>651TC005</u>	GROUPE DE TRAVAIL	525,00 €	500,00 €	
<u>651TC007</u>	SALON DE LA PLONGEE	450,00 €	550,00 €	
<u>651TC008</u>	DEPL, PRESIDENT DE COMMISSION	450,00 €	650,00 €	
<u>651TC009</u>	REUNION DE CADRES	975,00 €	1 300,00 €	
<u>651TC011</u>	SEMINAIRE INSTRUCTEUR	700,00 €	600,00 €	
<u>651TC013</u>	RIPE	1 050,00 €	1 100,00 €	
<u>651TC1005</u>	FRAIS GENERAUX ET ACHAT MATERIEL	900,00 €	1 350,00 €	
<u>651TC1007</u>	EQUIPEMENT INDIVIDUEL EQUIPE DE France	250,00 €	250,00 €	
<u>651TC2001</u>	STAGES NATIONAUX (STAGE JEUNE Courville sur eure)	2 000,00 €	2 600,00 €	
<u>651TC2002</u>	STAGES NATIONAUX (STAGE ELITE avec encadrement des jeunes Courville sur eure)	2 000,00 €	0,00 €	
<u>651TC4201</u>	Championat France Limoge	3 600,00 €	3 895,00 €	
<u>651TC4202</u>	France Jeune chateaubriand	2 000,00 €	2 700,00 €	
-	Materiel competion	0,00 €	600,00 €	
		20 300,00 €	20 745,00 €	-2,19%

Rappels des plafonds :

Les transports :

- ~ Train : les billets sont remboursés sur la base du forfait SNCF 2nde classe
- ~ Véhicule + péage : 0.30€ du km plafonné à l'équivalent du tarif SNCF 2nde classe
- ~ Avion : le remboursement du billet est limité au tarif SNCF 2nde classe

Hébergement :

- ~ Chambre d'hôtel tarif plafonné à 70€/nuitée avec petit déjeuner
- ~ Repas plafonné à 25 €

Délais d'envoi :

L'ensemble des fiches de remboursement d'une action doit parvenir au service comptable de la fédération **au plus tard 60 jours à la suite de l'événement** et 30 jours pour les frais généraux.

Délai de paiement :

7 jours ouvrés après réception du dossier action

ATTENTION

Un ticket de carte bancaire ne peut être considéré de justificatif comptable

Assemblée général

- ✓ Membres du bureau
- ✓ Présidents de commission régional

Réunion de commission

- ✓ Membres du bureau
- ✓ Présidents de commission régional
- ✓ Juges, Instructeurs, Entraîneurs (nationales)
- ✓ Chargés de mission

Réunion de budget

- ✓ Présidents ou vice président
- ✓ Chargé de finances

Compétitions ,Stage , Examens nationales

- ✓ Présidents
- ✓ Juges, Instructeurs, Entraîneurs (nationales)

A RENVoyer AU PLUS TARD 1 MOIS APRES L'EVENEMENT				
NOM		COMMISSION	TIR SUR CIBLE	
PRENOM		FONCTION		
ADRESSE		EVENEMENT		
		DATE		
N° tél		LIEU (DEPT)	[]	
MAIL		LIGNE BUDGET		
BASE	DEMANDE SUR JUSTIF	MONTANT REMBOURSE	VISA 1	VISA 2
TRANSPORTS	Train A xxxxx €xR xxxxxx€ Métro xxxx€ xxxxx€ Total = xxxxx€			
0,30 €/km + péages				
plafonné 2 ème classe SNCF				
Frais de réservation				
tickets RER BUS METRO				
HOTEL	Max 70 € ou résa FFESSM			
REPAS	Max 25 € ou résa FFESSM			
FRAIS DIVERS GESTION	sur facture originale			
* utilisation du véhicule personnel : type _____ immatriculation _____				
Je soussigné atteste avoir utilisé mon véhicule pour le trajet :				
soit _____ km au total				
Personne transportée : _____				
chambre partagée avec : _____				
Cadre réservé pour les remarques				
Tous les cas particuliers doivent être approuvés par le Trésorier Général				
En cas d'abandon de remboursement				
Je soussigné :				
Certifie renoncer au remboursement des frais de déplacement ci-dessus et les laisser à la Fédération en tant que don (selon barème fiscal en vigueur).				
Fait à _____ Le _____ Signature _____				

Détaille pour chaque ticket

Liste des invités

Dater et signer

Factures

Le nom

FFESSM commission Tir sur cible

L'adresse

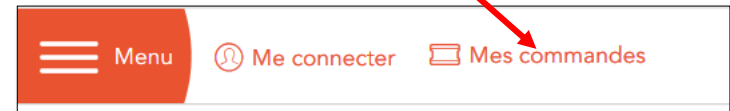
24 quai de Rive Neuve 13007 Marseille

Le e-Billet SNCF ne vaut pas justificatif (pièce comptable)

Procédure pour imprimer votre justificatif SNCF

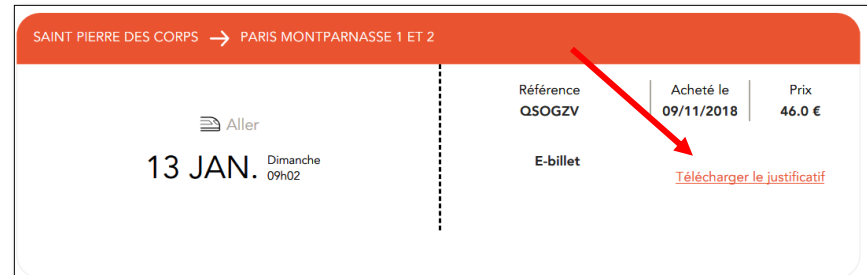
- 48 heures après votre voyage, connecter vous sur le site internet : <https://www.oui.sncf/>

- Sélectionnez : Mes commandes



- Renseignez votre N° de dossier et votre nom

Cliquez sur [Télécharger le justificatif](#)



SAINT PIERRE DES CORPS → PARIS MONTPARNASSE 1 ET 2

Aller

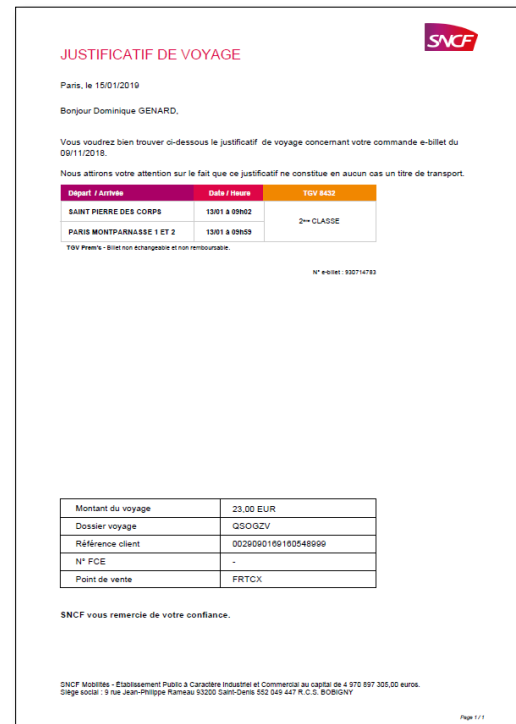
13 JAN. Dimanche 09h02


Référence QSOQZV | Acheté le 09/11/2018 | Prix 46.0 €

E-billet

[Télécharger le justificatif](#)

Imprimez votre justificatif



JUSTIFICATIF DE VOYAGE 

Paris, le 15/01/2019

Bonjour Dominique GENARD,

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le justificatif de voyage concernant votre commande e-billet du 09/11/2018.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce justificatif ne constitue en aucun cas un titre de transport.

Départ / Arrivée	Date / Heures	TOY 842Z
SAINTE PIERRE DES CORPS	1301 à 09h02	2 ^{ème} CLASSE
PARIS MONTPARNASSE 1 ET 2	1301 à 09h03	

TOY Prem's - Billet non échangeable et non remboursable.

N° e-billet: 830714783

Montant du voyage	23,00 EUR
Dossier voyage	QSOQZV
Référence client	002000109100548699
N° FCE	-
Point de vente	FRTCX

SNCF vous remercie de votre confiance.

SNCF Mobilités - Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial au capital de 4 970 897 305,00 euros.
Siège social : 9 rue Jean-Philippe Rameau 93200 Saint-Denis 932 047 R.C.S. BOBIGNY

Page 1 / 1